

18 février 2020

(20-1221)

Page: 1/1

Original: anglais

**CORÉE – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES NAVIRES
DE COMMERCE (DEUXIÈME PLAINTÉ) (JAPON)**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, datée du 14 février 2020 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation de la Corée et à la délégation du Japon, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), l'Union européenne (UE) informe le gouvernement de la République de Corée, le gouvernement du Japon et l'Organe de règlement des différends que, compte tenu de son intérêt commercial substantiel, elle désire être admise à participer aux consultations qui ont été demandées par le Japon dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 10 février 2020 (WT/DS594/1, G/SCM/D129/1, G/L/1354), intitulée "Corée – Mesures affectant le commerce des navires de commerce (deuxième plainte) (Japon)".

L'UE note que la demande de consultations concerne un certain nombre de subventions alléguées liées à l'exportation et à la teneur en éléments locaux qui sont accordées par la Corée directement, ou par le biais d'institutions publiques ou privées, aux constructeurs navals coréens ou à leurs clients.

L'UE est un des principaux producteurs et exportateurs mondiaux de navires et de matériel maritime comme les moteurs de navires et le matériel de navigation. Les constructeurs navals européens génèrent une valeur de production d'environ 43 milliards d'EUR, emploient directement 285 000 personnes et sont performants sur des marchés très complexes et technologiquement avancés. Les fabricants et fournisseurs européens de matériel maritime comptent environ 28 000 sociétés, génèrent une valeur de production totale de 71,5 milliards d'EUR et emploient directement 324 000 personnes. Avec une valeur totale estimée à 114,8 milliards d'EUR, le secteur européen de la technologie maritime (à savoir les constructeurs navals et les fabricants de matériel maritime) est le leader mondial en ce qui concerne la valeur agrégée de la production.

Par conséquent, l'UE a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.
